



Communiqué de presse

Clichy, le 21 décembre 2011

Le Conseil Municipal adopte, sans aucune opposition, le protocole d'accord transactionnel entre Clichy et le chauffage urbain (SDCC) prévoyant une baisse immédiate des tarifs de 20% en 2012, et porté à 30% en 2014

Voici les principaux points du Conseil municipal du 21 décembre 2011. Vous pouvez retrouver l'intégralité du Conseil municipal sur le site de la Ville : www.ville-clichy.fr

RESEAU DE CHALEUR

Avenant 3 et 9 à la convention relative à la construction et à l'exploitation du réseau de chauffage urbain et protocole d'accord transactionnel entre la Ville et la SDCC

Par 31 voix pour, 0 voix contre, 7 refus de vote et 1 ne prenant pas part au vote, le Conseil municipal a approuvé la signature de l'ensemble du protocole d'accord transactionnel entre la commune et la Société de Distribution de Chaleur de Clichy.

L'ensemble du protocole d'accord transactionnel fondé sur les dispositions de la Loi Grenelle du 12 juillet 2010 va permettre :

- **Une baisse immédiate, significative** (20% TTC) et **durable** (et 10% TTC supplémentaires au 1^{er} janvier 2014 à la mise en service de la chaufferie bois/biomasse)
- **Une prolongation maîtrisée de la durée de la concession** (17 ans)
- **Une gouvernance transparente et partagée**, garante d'une maîtrise des tarifs à travers la création d'une commission de suivi de la concession, unique en son genre
- **Une révision des tarifs tous les trois ans**
- Une renégociation **des puissances souscrites possible tous les 2 ans**
- Un engagement clair du concessionnaire pour **l'accompagnement des usagers** (CEE, contrats de performance énergétique...)
- **Une déconnexion du réseau de Clichy d'avec celui de Levallois dès 2015**, facteur de réduction importante des pertes réseaux
- **Une indemnité de 2 millions d'euros à l'OPH** pour des travaux de rénovation énergétique
- **Des demandes de subventions** (ADEME, CG 92, CR) qui pourront compléter la baisse des tarifs

Contact Presse:

Aurélie Sougnac
Responsable Médias
Tel. : 01 47 15 30 63 – 06 23 39 39 20
aurelie.sougnac@ville-clichy.fr

PERSONNEL

Contrat-cadre de participation en matière de protection sociale complémentaire des agents

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de s'associer à la mise en concurrence organisée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne, en vue de la passation d'un contrat-cadre de participation en matière de protection sociale complémentaire des agents (santé et prévoyance) à l'adhésion facultative couvrant les garanties des agents de la collectivité.



CULTURE

1. Dénomination des rues et équipements communaux

Le Conseil Municipal a approuvé les dénominations des noms de rues et de lieux publics suivants :

- ✓ Modification du nom d'une des salles du marché dénommée "Merthyr Tydfil", ancienne ville jumelle par **Southwark**, ville jumelle de Clichy en Angleterre.
- ✓ Dénomination de la Maison du Combattant par **Maison des anciens combattants et du devoir de mémoire**
- ✓ Dénomination du lieu dédié à la commémoration pour l'abolition de l'esclavage, par **Louis Delgrès**, afin d'honorer la mémoire de ce colonel d'infanterie des forces armées de la Basse-Terre, en Guadeloupe.
- ✓ Dénomination d'une des salles de la Maison des associations du nom de **Frantz Fanon**, afin d'honorer cet écrivain, médecin psychiatre.
- ✓ Dénomination de la place située devant le cimetière sud du nom de **Louis Gaudier**, ancien maire de Clichy de 1908 à 1925.

Il a, par ailleurs, été décidé de dénommer une des salles Berges-de-Seine du nom de « **Ouakam** », ville jumelle du Sénégal et de baptiser le terrain Morel du nom de « **Beit Sahour** », ville jumelle de Palestine.

Contact Presse:

Aurélie Sougnac

Responsable Médias

Tel. : 01 47 15 30 63 – 06 23 39 39 20

aurelie.sougnac@ville-clichy.fr

2. Convention de mécénat entre la fondation du Patrimoine, la société BIC et la Mairie de Clichy concernant la restauration du pavillon Vendôme

Le Conseil municipal a approuvé la dénomination du parc Entrée de Ville, Parc BICH, à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de la création de la pointe Bich à Clichy. En effet c'est en 1945, que Marcel Bich s'associe à Edouard Buffard dans une société se trouvant à Clichy, rue des cailloux, lieu où se trouvera le Parc Bich. Aujourd'hui le siège social de l'entreprise demeure toujours à Clichy, et une exposition notamment du stylo à bille BIC Cristal a été présentée au MOMA de New-York.



Le Conseil Municipal a approuvé l'accord concernant le Pavillon Vendôme dont la somme de 500 000€ sera attribué par la société BIC et la signature du projet de convention avec la Fondation du Patrimoine et la société BIC.

COOPERATION DECENTRALISEE

Signature d'une convention de partenariat de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement entre la ville de Clichy et de Ouakam et le SIAAP

Le Conseil municipal a voté la convention tripartite entre la ville de Clichy, la ville de Ouakam et le SIAAP pour le projet de coopération décentralisée dans le domaine de l'hygiène et de l'assainissement au bénéfice des habitants de la commune de Ouakam.

ADMINISTRATION GENERALE

Le Conseil Municipal a désigné ses représentants au sein du Comité Directeur de l'Office Municipal des Sports et de Plein Air.

Ont été désignés :

- Danielle Ripert, adjointe au maire en charge des sports et de la jeunesse,
- Aïssa Terchi, conseiller municipal
- Georges Putegnat, conseiller municipal
- Patrice Pinard, conseiller municipal délégué aux Relations avec les institutions du Grand Paris
- Rachid Haddadi, conseiller municipal

Contact Presse:

Aurélie Sougnac

Responsable Médias

Tel. : 01 47 15 30 63 – 06 23 39 39 20

aurelie.sougnac@ville-clichy.fr